



VILLE DE LEFOREST  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED] 48

rue Jean Jaurès, 62 790 LEFOREST, en date du 30 Octobre 2025, relative à occuper le Domaine Public pour la pose d'un échafaudage au droit du 48 rue Jean Jaurès à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, 48 rue Jean Jaurès à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

**ARRÊTÉ N° 2025/128**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
RELATIF A LA POSE D'UN ÉCHAFAUDAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**Article 1**

Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour la pose d'un échafaudage, Du Mercredi 10 Novembre 2025 au Mercredi 10 Décembre 2025 Inclus soit pour une durée de Trente (30) jour(s).

**Article 2**

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3**

Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

**Article 4**

Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

**Article 5**

La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mr [REDACTED]

**Article 6**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

**Article 7**

Monsieur [REDACTED]  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 3 Novembre 2025

Certifié exécutoire le 04/11/2025

*Le Maire,*

*Christian MUSIAK*



Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)